

La Kaolinite, un Biocontrôle dans les fermes DEPHY Viti 41

Le réseau de fermes DEPHY viti 41 regroupe 12 exploitations viticoles réparties sur le Loir-et-Cher. Parmi les leviers de réduction des phytos que les viticulteurs ont souhaité mettre en place, plusieurs exploitations utilisent des produits de biocontrôle pour préserver l'environnement, la biodiversité et la santé des utilisateurs. Dès 2012, certains viticulteurs ont remplacé l'insecticide contre les cicadelles vertes par un produit de biocontrôle, la kaolinite calcinée.

Les cicadelles vertes provoquent une grillure du feuillage sur certains cépages rouges quand ce ravageur pullule. Cette grillure, si elle est importante et cumulée avec un stress hydrique ou une carence de la vigne, est préjudiciable à la maturation des raisins.

Les viticulteurs de Touraine ont l'habitude de faire un insecticide uniquement sur les cépages les plus sensibles comme le côst car nous ne sommes pas en zone de lutte obligatoire contre la flavescence.

Les fermes DEPHY ont remplacé ce traitement par un produit naturel de biocontrôle, l'argile calcinée ou kaolinite. Il blanchit le feuillage et crée une barrière physique qui gêne les cicadelles.



Grillure par les cicadelles vertes

L'argile a un effet insectifuge, il ne tue pas les insectes, il rend juste la vigne moins appétente. Ce produit a été homologué en 2016, les essais faits depuis 2012 ont permis d'affiner la date d'application et de montrer qu'une à deux applications divisent les populations sur la vigne par 2 sans perturber la photosynthèse.

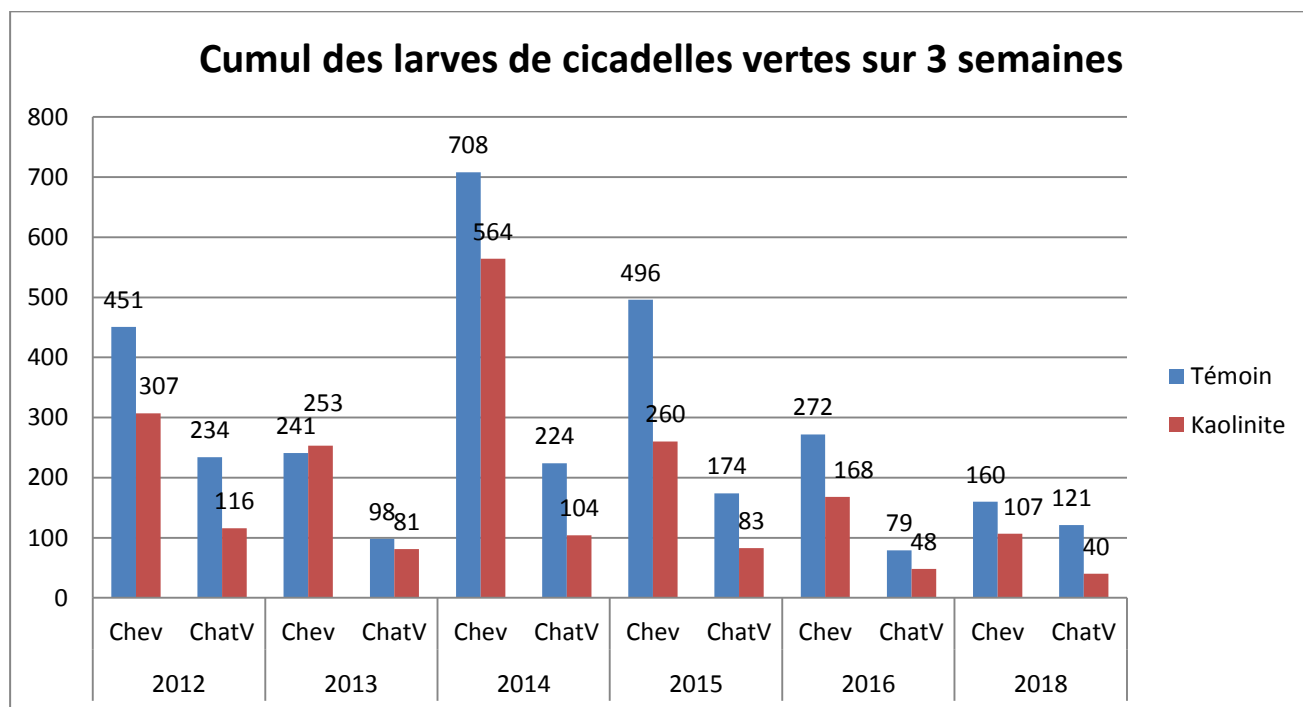
L'application de kaolinite est faite au pic de vol des cicadelles adultes ce qui nécessite un relevé hebdomadaire des pièges trianglés jaunes. La kaolinite est appliquée à 15 kg/ha et renouvelée si lessivage.



Feuilles blanchies par la kaolinite

Le graphe ci-dessous montre la bonne efficacité sur cicadelles vertes. Elle permet de diviser par 2 les populations. La kaolinite a également un effet positif sur la diminution des grillures du feuillage et n'entraîne pas de retards de maturité. Ces analyses ont aussi permis de montrer que la kaolinite ne perturbe pas la photosynthèse.

La mise en œuvre du traitement est facile car il peut être mélangé à la bouillie pour un coût équivalent à un insecticide. Elle ne doit pas être mélangée avec du soufre pour éviter le risque de colmatage.



Ce traitement est maintenant réalisé à la place de l'insecticide par la moitié des fermes Dephy 41. Les analyses sur la vendange ont aussi permis de montrer que le seuil d'intervention contre les cicadelles vertes en juillet était bas et qu'une population jusqu'à 100 larves pour 100 feuilles n'avait pas de conséquences sur la maturation. La kaolinite est testée par un autre groupe DEPHY, celui d'Agrobiopérigord contre l'eudémis. Ce produit de biocontrôle limiterait aussi la grillure ce que nous n'avons pas prouvé.

Par Alice REUMAUX, Ingénieur réseau DEPHY Viti 41

Tél : 06.27.28.06.92 alice.reumaux@loir-et-cher.chambagri.fr

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture et le ministère chargé de l'environnement, avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.

**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

ÉCOPHYTO
RÉDUIRE ET AMÉLIORER
L'UTILISATION DES PHYTOS


Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION


Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE